



ARRÊTE N° 2025 - 033

Portant délégation de signatures et d'engagements

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2024/06/01 du Conseil Municipal de Marguerittes en date du 5 juin 2024 approuvant la création, au 6 juin 2024, d'un établissement public à caractère administratif nommé « Centre Social ESCAL », régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargé de porter le projet en matière d'animation sociale de Marguerittes, et approuvant ses statuts,

VU la délibération n° 2025/07/05 du Conseil Municipal de Marguerittes en date du 22 juillet 2025 modifiant les statuts du « Centre Social ESCAL »,

VU la délibération n°2024/07/01 du Conseil d'Administration en date du 11 juillet 2024 portant élection du Président,

VU les délibérations du Conseil d'Administration en date du 11 juillet 2024, n°2024/07/02 fixant le nombre de Vice-président et n°2024/07/03 portant élection de la 1^{ère} Vice- Présidente,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'Etablissement de procéder à une délégation de signature permanente du Président à la 1^{ère} Vice-présidente ;

CONSIDERANT que Madame Frédérique CONDET remplit les conditions et occupe les fonctions qui permettent de bénéficier d'une délégation de signature ;

Article 1 – DELEGATION PERMANENTE à la 1^{ère} Vice-présidente :

Délégation permanente est donnée à Madame **Frédérique CONDET**, 1^{ère} Vice-présidente, à effet de signer, en mon nom, sous ma surveillance, les actes et courriers, concernant l'ensemble de l'établissement, afin de :

- ✓ convoquer les séances du Conseil d'Administration ;
- ✓ prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Conseil d'Administration ;
- ✓ être l'ordonnateur de l'EPA Centre Social ESCAL et, à ce titre, préparer le budget et prescrire l'exécution des recettes et des dépenses ;
- ✓ représenter l'EPA Centre Social ESCAL sur diverses réunions - partenariales en lien avec les missions du Centre Social ;
- ✓ pouvoir, sans autorisation préalable du Conseil d'Administration, faire tous actes conservatoires des droits de l'EPA Centre Social ESCAL ;
- ✓ nommer les personnels (à l'exception du Directeur) ;
- ✓ représenter l'EPA Centre Social ESCAL en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
- ✓ passer, en exécution des décisions du Conseil d'Administration, tous actes et contrats ;
- ✓ pouvoir, sur délégation du Conseil d'Administration, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée (MAPA – Code de la Commande Publique) ;
- ✓ pouvoir, sur délégation du Conseil d'Administration, créer des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances soumises aux conditions de fonctionnement prévues aux articles R.1617-1 à R. 1617-18 du CGCT ;
- ✓ pouvoir, dans l'hypothèse où le fonctionnement de l'EPA Centre Social ESCAL compromet la sécurité publique ou si l'EPA Centre Social ESCAL n'est pas en état d'assurer le service dont il (elle) est chargé, prendre toutes les mesures d'urgence en vue de remédier à la situation en cause ;
- ✓ établir, le Compte Financier Unique en fin d'exercice de l'EPA Centre Social ESCAL.

Article 2 – FORMULE ACCOMPAGNANT LA SIGNATURE

La signature des pièces mentionnées à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante :

*Pour le Président et par délégation,
La Première Vice Présidente*

Frédérique CONDET

Article 3 – RECOURS

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09), ou par voie électronique par le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Délégué	Modèle de signature	Modèle de paraphe
Frédérique CONDET		

Fait à Marguerittes, le 1^{er} octobre 2025

Le Président

Rémi NICOLAS



Ampliation adressée au :
- Contrôle de légalité
- Président du Centre de Gestion
- Comptable de la collectivité.